

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé. Les abonnements et annonces sont payables d'avance. La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : 250 frs Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste :					
Togo, France et autres pays d'expression française 100 frs					
Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la Propriété Foncière (*Avis de demande d'immatriculation et bornage*) 1

PARTIE NON OFFICIELLE

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage au présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des Tribunaux de Droit Moderne de première instance de Lomé, Bihah et Lacs.

Suivant réquisition, n° 14296 déposée le 3 juillet 1989, M. Ayaovi Adjovi, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Avedji-Anyigbé et borné au nord par le lot n° 576, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 578 et à l'ouest par le lot n° 574.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14297 déposée le 4 juillet 1989, M. Awissi Dayoka, profession de microbiologiste, demeurant et domicilié à Lomé (institut national d'hygiène) majeure non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise ; d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 30 a 45 ca, situé à Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Séové et borné au nord par la collectivité Koliko, au sud par Fitti Djaka, à l'est par Safui Gabianou et à l'ouest par Bossou Kodéguou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14298 déposée le 4 juillet 1989, M. Awissi Dayoka et Mme née Boucher Geneviève profession de micrologiste et ménagère, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain partiellement bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 50 a 49 ca, situé à Agoényivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 1537 et 1538 et à l'ouest par les lots n°s 1527, 1528, et 1529.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14299 déposée le 6 juillet 1989, M. Aouté Koffi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 69 ca, situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Dénouvuimé et borné au nord par le lot n° 6, au sud par le lot n° 8, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par une ruelle de 8 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14300 déposée le 6 juillet 1989, M. Alou Télou Egbam B. profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé-camp R.I.T., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 94 ca, situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Agnaram et borné au nord par une ruelle, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la route nationale n° 1 et à l'ouest par Djafalo Ferou et Bassai Dabana.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14301 déposée le 6 juillet 1989, M. Djondo Kouassivi, profession de gérant à Bata, demeurant et domicilié à Yaoundé (Cameroun), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 64 ca, situé à Kélégougan, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Ali-Kopé et borné au nord par le lot n° 908, au sud par le lot n° 906 à l'est

par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 904 et 905.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14302 déposée le 7 juillet 1989, Mme Tonyi Yiokpè, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Bè Pa de Souza, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 06 ca, situé à Lomé-Bè, commune de Lomé connu sous le nom de Hédjé-Kpota et borné au nord par le lot n° 53, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 47.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14303 déposée le 7 juillet 1989, Mme Tonyi Yiokpè, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Bè Pa de Souza, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 75 ca, situé à Lomé-Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Akodéssewa-Kpota et borné au nord par le lot n° 1, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14304 déposée le 10 juillet 1989 M. Akpoto Tomety Kodzo Koffi, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 88 a 78 ca, situé à Kovié, Préfecture du Zio connu sous le nom de Agblekpoé-Séva et borné au nord par Komlan Ahovi, au sud par Gatsuino Gonyo, à l'est par Neglo et Awudimesso et à l'ouest par Gozo Yigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14305 déposée le 10 juillet 1989, Mme Mawuvi Massan, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Djidjilé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togo-

laise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 00 ca, situé à Afiao, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 345, au sud par le lot n° 343, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la route de Totsivi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14306 déposée le 11 juillet 1989, M. Djondo Komlanvi A., profession de comptable à la Cie FAO, demeurant et domicilié à Lagos-Nigeria, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Afiao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 1139, au sud par le lot n° 1141, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1133.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14307 déposée le 11 juillet 1989, Mme Ahiakpor Massan F. profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékouakpè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 89 ca, situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1038, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1031 et à l'ouest le lot n° 1030 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14308 déposée le 11 juillet 1989, M. Lawson-Héllu Latévi, profession de professeur d'Allema, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 15 ca, situé à Agoényivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par les lots n°s 208 et 210, au sud par le lot n° 206,

à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 207.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14309 déposée le 11 juillet 1989, Mme Kpotin Ayaba, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Bè Afagnakomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Sewoavi Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 14 ca, situé à Lomé-Bè, commune de Lomé connu sous le nom de Kpéhénou et borné au nord par les titres fonciers n°s 2134 et 1406, au sud par une rue non dénommée, à l'est par d'Almeida Gazozo Dédé et à l'ouest par des héritiers du feu Adjaka Afanwoubou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14310 déposée le 12 juillet 1989, Le Pasteur Agbi-Awume Yawo, profession de modérateur, demeurant et domicilié à Lomé, 1 rue Tokmake, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de l'Eglise Evangélique du Togo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 h 25 a 83 ca, situé à Tovégan, sous-préfecture de l'Avé et borné au nord par les collectivités Douho et Loti Afanyivo, au sud par la collectivité Douho, à l'est par la route Lomé-Kpalimé et à l'ouest par la collectivité Douho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14311 déposée le 14 juillet 1989 M. Gbemu S. Kokou, profession d'employé de Banque à l'UTB demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Sewoavi T. Adjetey, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 49 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Ogonli-Agouto, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14312 déposée le 14 juillet 1989, M. Arouna Boukari, profession de Tâcheron, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Séwoavi T. Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord par la propriété Konlambik matièbé, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété Yémialime Yantchébré et à l'ouest par l'ancienne route de Nanergou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14313 déposée le 14 juillet 1989, M. Arouna Boukari, profession de tâcheron, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi T. Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 78 ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord par la propriété Ilassou, au sud et à l'ouest par la propriété Tchakala Soulemane et à l'est par la propriété Wenouwawa Sacoubou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14314 déposée le 17 juillet 1989, M. Kodjo Damba, profession d'ingénieur des T.P., demeurant et domicilié à Lomé, Tokoin For-Ever, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 99 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par la route de Ségbé, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 539 et à l'ouest par le lot n° 537.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14315 déposée le 17 juillet 1989, M. Abeté Afeï-N'Dou Bosso Bindou, profession de contrôleur des douanes demeurant et domicilié à Lomé. Tokoin-Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du golfe connu sous le nom Kélégougan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 888, à l'est par le lot n° 886 et à l'ouest par le lot n° 890.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14316 déposée le 17 juillet 1989, M. Houdjo Kpognon, profession de forgeron ajusteur demeurant et domicilié à Lomé-Bè Ahadji-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 22 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti (Nukafu) et borné au nord par la rue de l'Université, au sud par un passage de 5 m, à l'est par les lots n° 7 et 8 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14317 déposée le 17 juillet 1989, Mlle Kai Hunlédé, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Agoényivé, préfecture du golfe, et borné au nord par le lot N° 708, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 709 bis et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14318 déposée le 17 juillet 1989, Mme Paass Déali profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Agoényivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par le lot n° 708, au sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'est par le lot n° 711 et à l'ouest par le surplus du lot n° 709.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14319 déposée le 18 juillet 1989, M. Pinto Toyi Ahli Kouanvi, profession d'agronome demeurant et domicilié à Lomé-Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Agoényivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 584 et à l'est par le lot n° 583.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14320 déposée le 18 juillet 1989, M. Seto Kossi Ekpé, profession d'Hôtelier à l'Hôtel de la Paix demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 49 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 686, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 679.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14321 déposée le 19 juillet 1989 M. Amouzou Koffi Abalo, profession d'expert-comptable, à FICAO demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 99 ca, situé à Agoényivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de zone centrale E2 et borné au nord par les lots n° 568 et 569 au sud par les lots n°s 574 et 575, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14322 déposée le 19 juillet 1989, M. Amouzou Koffi Abalo, profession d'expert-comptable à FICAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 01 ca, situé à Agoényivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 554 et 561 et à l'ouest par les lots n°s 551 et 558.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14323 déposée le 19 juillet 1989, Mme Amouzou Kokoè, profession de Médecin, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Agoényivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de zone centrale et borné au nord par le lot n° 34 au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 37 et à l'ouest par les lots n° 33 et 32.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14324 déposée le 19 juillet 1989, M. O. Oketonadè, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé (Nyékonakpoè), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 71 ca, situé à Nyékonakpoè, commune de Lomé, et borné au nord par M. Kindedji Koukou, au sud par M. Sdogah Kodjo, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par M. Oloufada Olaniyi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14325 déposée le 19 juillet 1989, M. Assogba Codjo, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé (Agoényivé Humbi), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 89 ca, situé à Agoényivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au nord par la collectivité Dougban, au sud par le lot n° 236, à l'est par le lot n° 235 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14326 déposée le 20 juillet 1989, Mlle Kouassi Afiavi, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Agbalépédogan avenue des Evala, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatricula-

tion au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 09 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 384 au sud par le lot n° 388, à l'est par le lot n° 387 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14327 déposée le 20 juillet 1989, M. Kpékpassi M'Boussou, profession de professeur de mathématique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 20 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Klévé-Assikpimé et borné au nord par la route Agoènyivé Adidogome, au sud par le lot n° 50, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 48.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14328 déposée le 21 juillet 1989, M. Ahianblé Kokou Sékoudi, profession d'agent retraité de la CNCA, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 71 a 72 ca, situé Aflao, préfecture du golfe, connu sous le nom de Gblekomé et borné au nord au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Fianyi

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14329 déposée le 21 juillet 1989, M. Ahianblé Kokou Sékoudi, profession d'agent retraité de la CNCA demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 01 ca, situé à Aflao, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Avédji Soviépe et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 722, à l'est par le lot n° 726 et à l'ouest par le lot 724 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14330 déposée le 21 juillet 1989, M. Adoli Koffi, profession de professeur au collège protestant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 79 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 215, au sud par le lot n° 219, à l'est par le lot n° 217 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14331 déposée le 26 juillet 1989, M. Kuéviakoé Anani, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 45 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 18, au sud par le lot n° 20, à l'est par le lot n° 25 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14332 déposée le 26 juillet 1989, M. Dakitsè-Benissan Classi Tété, profession d'agent de banque à la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 92 a 09 ca, situé à Sanguéra, préfecture du golfe, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par la propriété Gavi Sodji, au sud par la propriété Gavon, Kodjo, à l'est par les collectivités Ata Kowugahi et Soadan Segbanto et à l'ouest par la propriété Mimondono Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14333 déposée le 26 juillet 1989, M. Ayité Ayi Agbopote, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise mandataire de M. Affannoukoe Adanlété employé de bureau à Paris demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en

un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 19 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2604, au sud par le lot n° 2602, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2595.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14334 déposée le 26 juillet 1989, Mlle Boukari Tiéba, profession de coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 28 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Atsavé et borné au nord par le lot n° 1486, au sud le lot n° 1488, à l'est par l'emprise de la voie ferrée et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14335 déposée le 26 juillet 1989, M. Kpebane Abdoulaye, profession de policier à la présidence, demeurant et domicilié à Lomé-Hédzranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 26 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de zone centrale et borné au nord par le lot n° 530, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 535.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14336 déposée le 26 juillet 1989, Mlle Bonfoh Denetou Aoussi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeur non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 22 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de zone centrale et borné au nord par le lot n° 99, au sud par une rue non dénommée à l'est par le lot n° 102 et à l'ouest par le lot n° 98.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14337 déposée le 26 juillet 1989, M. Ahadzi Eté Tey, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Ahadji Mensah Koffi, employé de bureau demeurant en France, 7 rue de Rome, 94140 Alfortville demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Awonkoui et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 420 et à l'est par le lot n° 423.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Ahadji Mensah Koffi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14338 déposée le 26 juillet 1989, M. Kadanga Tchalla Yao, profession de cultivateur demeurant et domicilié à Tchitchao, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 70 a 47 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tchitchao et borné au nord par la propriété Batchassi, au sud par la propriété Kabissi à l'est par la propriété Adam et à l'ouest par la montagne.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14339 déposée le 26 juillet 1989, M. Tcheou Matanaka, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 52 a 60 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Démakpoè, et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 1236 et 1237 et à l'ouest par les lots n°s 1227 et 1226.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14340 déposée le 26 juillet 1989, M. Edeou Mewekiwe Bilakani, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé-résidence du Bénin C 106, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca,

situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de zone centrale et borné au nord par le lot n° 577 au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par les lots n° 578 et 580.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14341 déposée le 27 juillet 1989, M. Johnson P. Koffi, profession d'administrateur des PTT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 24 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Gbadago et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 201, à l'est par le lot n° 4 et à l'ouest par le lot n° 198.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14342 déposée le 27 juillet 1989, Mme. Esseh Wotsamé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Bè-Kpota, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 56, situé à Lomé-Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1142, au sud par le lot n° 1140, à l'est par le lot n° 1141 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14343 déposée le 27 juillet 1989, Mme Codjie Afiwa Mawussi, profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé-Aflao-Avenou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 44 ca, situé à Aflao commune de Lomé connu sous le nom d'Avenou Batomé et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 166 et à l'ouest par le lot n° 164.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14344 déposée le 27 juillet 1989, M. Yakass A. Séwa, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 54 a 87 ca, situé à Djablé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Poukedji et borné au nord par la propriété Yakass, au sud par la propriété Alodé Aziawossou à l'est par les propriétés Apedo Gbessé et Agbémaplé Tamedzo et à l'ouest par la propriété Gakpe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14345 déposée le 27 juillet 1989, M. Yakass A. Séwa, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 70 a 39 ca, situé à Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpodjogbé et borné au nord par la propriété Agbavon Gadesso et la collectivité Dogbla, au sud par la collectivité Dogbla à l'est par la route Dalavé-Adetikopé et à l'ouest par les collectivités Noumany Kakpodjé et Ataglo Badassou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14346 déposée le 27 juillet 1989, M. Yakass A. Séwa, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 11 a 00 ca, situé à Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Logomé et borné au nord par la propriété Agbalenyo, au sud par la propriété Wodenu, à l'est par la propriété Bayité et à l'ouest par les propriétés Bayité et Agbodjalou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14347 déposée le 27 juillet 1989, M. Kouevidjin Assénku Messan, profession de conseiller d'orientation demeurant et domicilié à Lomé-Aflao-Gakli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 34 a 45 ca, situé à

Aflao, préfecture du golfe, connu sous le nom de Yokòè-Aglégan et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Ativon Kpètémé et au sud par la propriété Kouevidjin Assiku Akakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14348 déposée le 27 juillet 1989, Mme Kouevidjin Akuélé, née Teko, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Aflao Gakli, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 82 ca, situé à Aflao-Yokòè, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Aglégan et borné au nord par la propriété Kouevidjin Assénku Akakpo, au sud par la propriété Ativon Kpètémé et à l'ouest par la propriété de la collectivité Djidan Avudeka.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14349 déposée le 27 juillet 1989, M. Agbodra Kouma Adzessom, profession de Topographe, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 70 a 60 ca, situé à Mission-Tové, préfecture du Zio connu sous le nom de Hové, et borné au nord par les propriétés Awu Adjelévi et Kpelly Kossi, au sud par la propriété Sakpa Komi, à l'est par les propriétés Dzakpassou et Biam Dounkou et à l'ouest par la propriété Davon Atitso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14350 déposée le 28 juillet 1989, M. Ayessou Adadé, profession d'inspecteur de Cadastre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de Mme Ayélé Sossou, revendeuse demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 18, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 25 et à l'ouest par le lot n° 23.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14351 déposée le 28 juillet 1989, M. Gbodossou Koffi Senyenam, profession d'Economiste-gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 66 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 1584, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 1582.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14352 déposée le 28 juillet 1989, Mme Akossiwa Enyonam Soglohun, épouse Gbodossou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 42 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par les lots n°s 1584 et 1585, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1581 et à l'ouest par le lot n° 1583.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14353 déposée le 28 juillet 1989, M. Pierre Georges Chevalier, profession d'ingénieur-mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité Française, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 20 ca, situé à Agbodrafo, préfecture des lacs, connu sous le nom d'Agnigbé et borné au nord et à l'est par la propriété Ayivi Amélé, au sud par la propriété Timon Alipoé et à l'ouest par la propriété Yachimbia Agnontokogan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14354 déposée le 28 juillet 1989, Mme Voulé Afiwa, née Grunitzky, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 07 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 293 et à l'ouest par le lot n° 301.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14355 déposée le 28 juillet 1989, M. Abbey Maté Kwame, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 95 ca, situé à Aklakou, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Mélonkou-Zogbé et borné au nord et à l'est par la route Aklakou Mélonkou-Hompou, au sud par la propriété Gnona Dovi et à l'ouest par la propriété Gavi Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14356 déposée le 31 juillet 1989, M. Gamatho Akakpovi, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 21 ca, situé à Agoényivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot n° 128, au sud par le lot n° 132, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 130 et 133.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14357 déposée le 31 juillet 1989, M. Alipui Komla, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 07 ca, situé à Aflao commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1168, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées totale de 6 a 07 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, con- et à l'est par le lot n° 1166.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14358 déposée le 31 juillet 1989, M. Akibodé Kodjovi Taloto, profession, de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, clôturé en dur, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 00 ca, situé à Aflao, préfecture du golfe, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par la route de Segbé, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 462 et à l'ouest par le lot n° 460.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14359 déposée le 1er août 1989, M. Ayi Assizangbé Amavi, profession d'inspecteur centrale du taxe demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Lawson E. Latévi, mécanicien en automobile demeurant au 21, rue des Agnettes à Genvevilliers (France), s/c de Me Hegbor, avocat à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 71 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 204, au sud et l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 197.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14360 déposée le 1er août 1989, M. Tchini Kodjo Mawuéna, profession d'Urbaniste à la DGUH, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de Mme Tossou Akossiwa, épouse Chapuis, comptable à Cara (Suisse), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 43 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 638, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 637.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Tossou Akossiwa, épouse Chapuis et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14361 déposée le 3 août 1989 M. Karabou Kossi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Agoényivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 163, au sud par le lot n° 167, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 165.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14362 déposée le 3 août 1989 M. Adjovi Sossavi, profession de Pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 48 a 57 ca, situé Aflao, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par les collectivités Attiglikpo, et Tometi, à l'est par la propriété de la collectivité Attiglikpo et à l'ouest par la propriété de la collectivité Tometi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14363 déposée le 4 août 1989, M. El Hadj, Sambo Ismaïlla, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 94 ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Kpégui et borné au nord par la propriété Balla, au sud par la propriété Pouguinimpo, à l'est par l'ancienne route Internationale et à l'ouest par la propriété Pasgo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14364 déposée le 4 août 1989, M. Akué-Moevi-Kozeh Adoté Mawu-Yoto, profession d'agent du service des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 65 a 16 ca, situé à Sanguéra, préfecture du golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au nord par la propriété Agbévé Ahodonou, au sud par les propriétés Agouzé Kossi et Akpama Awoussi, à l'est par la propriété Nougbo Godigbo et à l'ouest par la propriété Emon Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14365 déposée le 4 août 1989, Mme Mensah Gohoundjé, née Koukoui, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékonakpoé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain,

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par le lot n° 59, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 15.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14366 déposée le 7 août 1989, M. Mawe Kokou Mondoyou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin For Ever, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 55 ca, situé à Agoényivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Kitidjan et borné au nord par le lot n° 214, au sud par le lot n° 218, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 214 et 215.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14367 déposée le 8 août 1989 M. Pagna Sikilna, profession d'employé à l'OP.T.T., demeurant et domicilié à Sotouboua, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me Adjoa Aquerebruru, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 52 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1951, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 1945.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14368 déposée le 8 août 1989, Mme Toffon Alougba, profession de propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Batomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Afèkémé Johnson, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 471, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n° 462 et 463 et à l'ouest par le lot n° 460.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14369 déposée le 8 août 1989, M. Adjovi Sossavi, profession de Pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Afêkême Johnson, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 26 a 34 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par les lots n°s 41 et 42, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14370 déposée le 8 août 1989, M. Adjovi Sossavi, profession de Pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Afêkême Johnson, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 38 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 970, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 972.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14371 déposée le 9 août 1989 M. Lorenzo J. Coblan, profession de directeur d'Assurance Eagle Star vie Togo, demeurant et domicilié à Lomé, 20 rue Koumoré, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 67 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 123 et 124 et à l'ouest par les lots n°s 119 et 120.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14372 déposée le 9 août 1989, M. Dovi Adjévi, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé-Lom'Nava, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan, et borné au

nord par le lot n° 2067, au sud par une ruelle, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2059.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14373 déposée le 9 août 1989, M. Ocloo Ayaovi Avuletey, profession de médecin à l'hôpital de Badou, demeurant et domicilié à Badou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Aflao, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 258, à l'est par une ruelle et à l'ouest par le lot n° 252.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14374 déposée le 9 août 1989 M. Baeta Sénamé et Mme née Pellitero Colette, profession de docteur demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Klévé-Assikpimé et borné au nord par les lots n° 48 et 49, au sud par le lot n° 54, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 51 et 52.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14375 déposée le 9 août 1989, M. Acoathey Adadé, profession d'inspecteur du cadastre, demeurant et domicilié à Lomé-Aguiarkomé, 22 rue d'Anêho, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 96 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, et borné au nord par le lot n° 8, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14376 déposée le 9 août 1989 M. Takassi Kondé Kikpa, profession d'architecte ingénieur à l'Eamau, demeurant et domicilié à Lomé-Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité

lité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 00 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, et borné au nord par le lot n° 7, au sud par le lot n° 9, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14377 déposée le 9 août 1989 Mme Tchama Kossifui A. née Agbo, profession d'employée de bureau (CNSS) demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédoga et borné au nord par le lot n° 32, au sud par le lot n° 34, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 23.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14378 déposée le 9 août 1989. M. Akaté Atéféïtom Poyodé, profession de policier à la sûreté nationale demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 51 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par les héritiers Koumedzro, au sud et à l'ouest par la collectivité Zankpo et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14379 déposée le 10 août 1989, M. Agbenouvon Klakégan, profession de tâcheron-bâti-ment, demeurant et domicilié à Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 25 ca, situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin-ouest et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Dadzie, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14380 déposée le 10 août 1989, M. Agbenouvon Klakégan, profession de tâcheron-bâti-ment demeurant et domicilié à Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 63 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Atsanvé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées au sud et à l'est par les héritiers Katé Hounkpetor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14381 déposée le 10 août 1989, M. Agbenouvon Klakégan, profession de tâcheron-bâti-ment, demeurant et domicilié à Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 57 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom d'Atsanvé et borné au nord et à l'ouest par des héritiers Katé Hounkpetor, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14382 déposée le 10 août 1989, M. Mensah Emeko Komla, profession d'Accordeur piano, demeurant et domicilié à Lomé, 15 rue de la gare, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 80 ca, situé à Akodessewa, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 17, au sud par le lot n° 21, à l'est par le lot n° 19 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14383 déposée le 11 août 1989. M. Guenou Magnon Kokou, profession d'Administrateur, demeurant à Lomé, et domicilié à Abidjan (R.C.I.), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 36 a 02 ca, situé à

Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpatéfi et borné au nord, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par les lots n°s 70 et 72.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14384 déposée le 11 août 1989, M. Guenou Magnon Kokou, profession d'administrateur, demeurant à Lomé, et domicilié à Abidjan (R.C.I), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 48 a 16 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio connu sous le nom de Kpatéfi et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n°s 12 et 13.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14385 déposée le 11 août 1989, M. Guenou Magnon Kokou, profession d'administrateur, demeurant à Lomé, et domicilié à Abidjan (R.C.I), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 33 a 69 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpatéfi et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projets, au sud par les lots n°s 22 et 23.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14386 déposée le 11 août 1989, M. Ametoviadji Blu, profession de fonctionnaire aux affaires étrangères demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 728, à l'est par le lot n° 739 et à l'ouest par le lot n° 737.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14387 déposée le 14 août 1989, M. Houmey Yema, profession de représentant commercial demeurant et domicilié à Lomé, 23, Rue du commerce, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'entraide (F.A.A.) Frères Amis Africains, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 31 a, 20 ca situé à Danyi, Préfecture de Kloto connu sous le nom de N'Digbé et borné au nord à l'est et à l'ouest par la propriété Wobadam, au sud par le T.F. n° 15 806 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14388 déposée le 14 août 1989, M. Akovi Kafui Adjé, profession de topographe, demeurant et domicilié à Lomé, 54, Avenue du 24 Janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Atsanvé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 107 et à l'ouest par le lot n°109.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14389 déposée le 16 août 1989, M. Attiogbé Kodjo A. Soglohoun, profession d'employé à la DCNC, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urabin, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 16 ca situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépé-dogan et borné au nord par le lot n° 2228, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 2220.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14390 déposée le 17 août 1989, M. Koffi Messan Ekué, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise (s/c de Me Adjoa Aquereburu, notaire à Lomé), demande l'im-

matriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 46 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Humbi et borné au nord par le lot n° 28, au sud par le lot n° 33, à l'est par les lots n°s 30 et 32 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 391 déposée le 17 août 1989, Mlle Nénonéné B. Afi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 93 ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé connu sous le nom de Batomé Totsivi et borné au nord par les lots n°s 617 et 619, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 613.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 392 déposée le 21 août 1989, Mme Tchalla Essodolomé, née Talle, profession de sage-femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 14 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1008, au sud par le lot n° 1006, à l'est par le Boulevard du Haho et à l'ouest par le lot n° 1000.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 393 déposée le 21 août 1989, Mme Tchalla Essodolomé, née Talle, profession de sage-femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 54 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1003, au sud par le lot n° 1001, à l'est par le lot n° 1009 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 394 déposée le 21 août 1989, M. d'Almeida Ayité, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 1 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord et à l'ouest par la propriété Midawo Agbeko, au sud par la route Lomé-Kpalimé et à l'est par la propriété Gbalenou Attiga

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 395 déposée le 21 août 1989, Mme Akédjo Afiavi Molara, épouse d'Almeida, profession d'agent de la BCEAO, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40 a 2 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord par la propriété Adjévi Tekpo, au sud par la propriété Kodjo Agbessi, à l'est par la propriété Atikpo Logossou et à l'ouest par les propriétés Aguedji Kodjo et Ahoomey Zunu.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 396 déposée le 22 août 1989, M. Dogbé Gagnifio, profession de comptable à la direction de la statistique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 80 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 859, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 858 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 397 déposée le 23 août 1989, M. Komlambigue Pikabé, profession de sous-marin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36 a 18 ca situé à Dapaong, Préfecture de Tône connu sous le nom de Worgou et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Djinouni Konlambigué et à l'est par la route internationale.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 398 déposée le 23 août 1989, M. Adjallah Dossouvi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Kpota (Rue Dialo), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Akakpo Vinekolor, technicien avion R.K. à Dakar (Sénégal), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 76 ca situé à Baguida, Préfecture du Golfe, et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 42, à l'est par le lot n° 45 et à l'ouest par le lot n° 41.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Akakpo Vinekolor et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 399 déposée le 23 août 1989, M. Tossa Couessi, profession de professeur de mathématiques, demeurant et domicilié à Libreville (Gabon), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 71 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Batomé Totsivi et borné au nord par le lot n° 1221, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1215 et à l'ouest par le lot n° 1213.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 400 déposée le 23 août 1989, M. Konlambigué Pikabi, profession de sous-marin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togo-

laise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 42 a 27 ca situé à Dapaong, Préfecture de Tône, connu sous le nom de Worgou et borné au nord par la collectivité Kangbeni, au sud par la collectivité Lamboni, à l'est par la Route Internationale et à l'ouest par l'ancienne Route allemande.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 401 déposée le 23 août 1989, M. Doh-Aklama Sewoa Kouakou, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin N°Tifafa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 56 ca situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Atiémé-Ahonkpoè et borné au nord et au sud par la propriété Awoudor Kokou, à l'est par la Route Sanguéra-Légbassito et à l'ouest par la collectivité Kamasan et la propriété Agbo Koami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 402 déposée le 23 août 1989, Mme Attivor Massan Seyenya, épouse Doh-Aklama, profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin N°Tifafa, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 66 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ahonkpoè et borné au nord par la propriété Douvon Aniglo, au sud par la propriété Avoumadji Komla, à l'est par la propriété Avoumadji Komla et à l'ouest par la propriété de la collectivité Koudoukpo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 403 déposée le 23 août 1989, Mme Aklama Têlé, épouse Atchouin, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Pa de Souza, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 99 a 41 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ahonkpoè et borné au nord par les propriétés

Akam, Gbemou Assikplakoè et Lanyo Assinyo, au sud par les propriétés Takla et Amenyitor, à l'est par la propriété Amenyitor et à l'ouest par la propriété Takla.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 404 déposée le 28 août 1989, M. Anenou Komlanvi N'Bouké, profession de déclarant en douanes à la société C.G.B., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 76 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe et borné au nord par le lot n° 3, au sud et à l'ouest par des rues en projet et à l'est par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et nest, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 405 déposée le 28 août 1989, M. Ali Atti Bi-Ayé-Foh, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non inetrdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 60 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par les lots n°s 82 et 83, au sud par la Route Adidogomé-Ségbé, à l'est par le lot n° 86 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 406 déposée le 28 août 1989, Mme Eder Adjowa Agbomson, née Ayéna Afantchao, profession de commercante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 58 ca situé à Baguida, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par les lots n°s 50 et 51.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 407 déposée le 28 août 1989, M. Gaba Ekoué Ishola, profession de directeur inter-conseils services, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin N'Kafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Gaba Kpoliena Ekoué, applicateur, demeurant en France, 4, Rue Charles Peguy, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 ha 45 a 81 ca situé à Kpélé-Toutou, Préfecture de Kloto connu sous le nom de Dzégamé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Akuagbi II Somenou Abotsi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Gaba Kpoliena Ekoué et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 408 déposée le 28 août 1989, M. Lawson Wodé, profession d'avocat à la cour, demeurant et domicilié à Lomé, 31 Rue Kamina, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, conseil de M. Edoh Koffi, propriétaire, demeurant à Lomé, quartier collège Protestant, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 27 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 590 et à l'est par le lot n° 605.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Edoh Koffi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 409 déposée le 28 août 1989, M. Gaba Ishola Ekoué, profession de directeur de la SARL Inter Conseils Services, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin N'Kafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Gaba Kpoliena Ekoué, applicateur, demeurant en France, 4 Rue Charles-Peguy, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 ha 63 a 37 ca situé à Agouyiboé Avedze, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Womevé et borné au nord par les propriétés Agbo K. Klevator et Sompson, au sud et à l'ouest par la propriété Agbavo Kossi et à l'est par la propriété Agbo K. Klevator.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Gaba Kpoliena Ekoué et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 410 déposée le 28 août 1989, M. Gaba Ishola Ekoué, profession de directeur de la SARL Inter Conseils Services, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin N'Kafu, majeur non interdit, jouissant de

ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 ha 55 a 35 ca situé à Kévé, Sous-Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Towu et borné au nord par la Route Lomé-Kpalimé, au sud par la collectivité Agbedoe, à l'est par la collectivité Anagbla Matrevi et à l'ouest par la propriété Esso Obed.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 411 déposée le 28 août 1989, M. Farah R. Kwami, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 54 ha 6 a 90 ca situé à Agotimé, Préfecture de Kloto connu sous le nom de Homie et borné au nord par la propriété Apédo Mewolanse et une rue non dénommée, au sud et à l'est par la propriété Apédo Mewolanse et à l'ouest par la propriété Kwami Farah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 412 déposée le 28 août 1989, M. Farah R. Kwami, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, 1 Rue du Chemin de Fer, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 58 ha 40 a 65 ca situé à Agotimé Adjakpa, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Homie et borné au nord par la propriété Apédo Mewolanse, au sud par la propriété Sewonou, à l'est par la propriété Kwami Farah et à l'ouest par la propriété Kloyi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 413 déposée le 29 août 1989, Mme Brassier Amina Modéno, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékona-kpoè, 29 Rue des Bergers, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 73 ca situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 11, à l'est par le lot n° 14 et à l'ouest par le lot n° 13.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 414 déposée le 29 août 1989, M. Akposso Kodjo, profession de médecin, demeurant à Paris et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord par le lot n° 504, au sud par une rue non dénommée, à l'est par un passage de 8 m et à l'ouest par le lot n° 502.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 415 déposée le 29 août 1969, M. Ogamo Bagnah, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé-Super TACO, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 51 ca situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Dzodzekodzi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le sieur Avopodi, à l'est par la R.N. 5 (Route de Lomé) et à l'ouest par Adjoavi Saba et Atsu Dodzi Yevu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 416 déposée le 30 août 1989, M. Sant'Anna Racim, profession d'ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 5 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 320 bis, au sud par le lot n° 324 bis, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la Route Agoè-Nyivé-Sanguéra.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 417 déposée le 30 août 1989, Mlle Bebli-Dussey Ayawa Kékéli Luna, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de

la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 45 ca situé à Lomé-Totsi, Commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 6, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 4.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 418 déposée le 30 août 1989, Mme Creppy M. J. P., née Colzin, profession de gérante de société, demeurant et domiciliée à Lomé-Baguida, majeure non inerdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 5 a 75 ca situé à Dalavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et au sud par la propriété Tiahouma, à l'est par la propriété Houmbonon et à l'ouest par les propriétés Adetou Komlan et Acouetey Adadé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière
TATCHO Panesso

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le vendredi 24 novembre 1989 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 55 ca, connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par les lots n°s 1153 et 1154, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1144 et à l'ouest par le lot n° 1142; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akakpo K. Agbenyigan, magasinier aux T. P. Sud demeurant à Lomé, suivant réquisition du 1er avril 1986, n° 12 446.

Le lundi 6 novembre 1989 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 10 a 96 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 839, au sud par le lot n° 837, à l'est par les lots n°s 837 bis et 838 bis et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ajavon Dédé Nana, épouse Ouagbé, sage-femme d'Etat demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 juin 1989, n° 12 576.

Le lundi 13 novembre 1989 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 79 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 28, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 30 et à l'ouest par la route de Djagblé; dont l'immatriculation a été demandée par M. Quevison O. C. Foli, administrateur de l'O.M.S. demeurant à Lomé-Aguiarkomé, 6, Rue Haho, suivant réquisition du 17 mars 1987, n° 12 978.

Le lundi 20 novembre 1989 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 56 ca, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Aného et à l'est par une réserve administrative; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjété Séwa, policier demeurant à Lomé (Ministère de la Justice), co-proprétaire de M. Amegah Comlanvi, mécanicien à Lomé, suivant réquisition du 2 avril 1987, n° 13 007.

Le jeudi 2 novembre 1989 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 3 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 9, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par le lot n° 4; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Gbleblewo S. Akossiwa, épouse Akakpo, juriste à la SONACOM demeurant à Lomé, suivant réquisition du 18 août 1987, n° 13 191.

Le vendredi 3 novembre 1989 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 15 a 16 ca et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1377, à l'est par le lot n° 1380 et à l'ouest par la route de Totsigan; dont l'immatriculation a été demandée par M. Banka Agossou Heignidé, entrepreneur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 septembre 1987, n° 13 246.

Le jeudi 9 novembre 1989 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 17 a 49 ca, connu sous le nom de Gblenkomégan et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Atipupu, au sud par la collectivité Nougblega; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Assou Emam, secrétaire à l'O.M.S. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 février 1988, n° 13 452.

Le lundi 20 novembre 1989 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Atiéguou (TOGO 2000), Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 21 a 49 ca, connu sous le nom d'Atiéguou et borné au nord, à l'est et l'ouest par des rues en projet et au sud par les lots n^{os} 577 et 578 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adamah Sitou, employé de commerce en retraite demeurant à Lomé-Bè Kamalodo, Tél. : 21-47-19, suivant réquisition du 29 août 1988, n^o 13 810.

Le lundi 6 novembre 1989 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 ha 90 a 73 ca, connu sous le nom de Ségbé et borné au nord par la propriété Agbaglo Kossi, au sud par la propriété Houessou Kossi, à l'est par la route de Ségbé-Sanguéra et à l'ouest par la collectivité Pandjagbo Tokotsi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gbedey Amouzouvi, contrôleur des P.T.T. en retraite demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, 20 Avenue François Mitterrand, suivant réquisition du 28-11-88, n^o 13 946.

Le lundi 27 novembre 1989 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 27 a 11 ca, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par la propriété Kpotogbi Avoumé, au sud par la propriété Adjévi Akoété à l'est par la propriété Azia-gblé et à l'ouest par la propriété Sanvi Kodjovi ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Freitas Akuété, professeur au Lycée de Tokoin demeurant à Lomé-Nukafu — Tél. : 21-21-34, suivant réquisition du 18 janvier 1989, n^o 14 033.

Le lundi 27 novembre 1989 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 57 a 75 ca, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par les propriétés Kpotogbé Komlan et Djomakou Yevo, au sud par la propriété Dagno Aloèssodé, à l'est par la propriété Nouwozan Kokou et à l'ouest par la propriété Ayité Kpotogbé ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Freitas Akuété, professeur demeurant à Lomé-Tokoin Nukafu s/c Lycée de Tokoin, Tél. : 21-21-34, suivant réquisition du 14 février 1989, n^o 14 090.

Le mardi 28 novembre 1989 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance

de 40 a 8 ca, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par les propriétés Dagno Aloèssodé et Ayikadi Kokou, au sud par les propriétés Dagno Aloèssodé et Adjévi Akoété, à l'est par les propriétés Sanvi Ayawo et Bakpa Kossi et à l'ouest par la propriété Dagno Aloèssodé ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Freitas Akuété, professeur demeurant à Lomé-Tokoin Nukafu s/c Lycée Tokoin, Tél. : 21-21-34, suivant réquisition du 14 février 1989, n^o 14 091.

Le mercredi 29 novembre 1989 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n^o 1297, au sud par le lot n^o 1293, à l'est par le lot n^o 1296 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbemehin Kodjo Dekpo, cadre de banque à ECOBANK demeurant à Lomé — Tél. : 21-72-14, suivant réquisition du 6 mars 1989, n^o 14 128.

Le mercredi 29 novembre 1989 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 69 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n^o 28, au sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'est par le lot n^o 30 et à l'ouest par le lot n^o 26 ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Ahiator Kossiwa Mawussé, épouse Segbor, sage-femme d'Etat demeurant à Lomé, suivant réquisition du 20 mars 1989, n^o 14 146.

Le conservateur de la propriété foncière
TATCHO Panesso